



Jeudi 28 septembre 2020

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Gérard, MOREL, Alexandre ANDRE, Sébastien LABRY, Jean PIRAT, Bernard VELON, Angélique MARION, Antoine JACQUET, Corinne BROISSIAT, Alain TRUTT, Arnaud GUIOT, Valentin BLANC, Julien NECTOUX, Bernard MALIN, Christine CLERMIDY.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes** :

- Modifié le Budget Primitif, à savoir :

Chapitre 020	plus 1 500.00 € au compte 20415
Chapitre 021	moins 1 500.00 € au compte 21534

- Validé le projet de convention pour frais de scolarité avec la commune de Romenay ;
- Validé l'avenant n°1 à la mission SPS confiée au cabinet APAVE ;
- Décidé l'arrêt de la pêche au plan d'eau de Mèpillat au 31/10/2020 et modifié le règlement, afin de permettre le début du chantier de la base de loisirs de Mèpillat ;
- Désigné les représentants de la commune à la CLECT :
Titulaire : Madame Valérie GUYON
Suppléant : Monsieur Alexandre ANDRE ;
- Attribué le logement mitoyen à la Salle Polyvalente à Monsieur Nicolas NAYRAND ;
- Créé le groupe de travail « matériel » composée des membres suivants : **Gérard MOREL**, Bernard VELON, Bernard MALIN, Valentin BLANC ;
- Pris connaissance du mode de calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, mise en place cette année sur la commune ;
- A été informé de l'avenant prévu au contrat de l'entreprise SOCAFL concernant le marché de la base de loisirs de Mèpillat ;
- Constaté l'assujettissement à la TVA de Monsieur Laurent JUILLARD, Restaurateur du Patrimoine, et découvert ses nouveaux devis ;
- Été informé des différentes commissions proposées par la CA3B.